

Europe

2009 : Année Européenne de la Créativité et de l'Innovation

Après avoir célébré le dialogue interculturel en 2008, 2009 sera l'année européenne de la créativité et de l'innovation. Tous les États membres et les institutions de l'Union européenne participent à cet événement dont l'objectif est d'exploiter et de favoriser les démarches ainsi que les initiatives créatives et innovantes dans plusieurs secteurs d'activité. Cette année européenne sera plus particulièrement **centrée sur l'éducation et la culture**.

Chaque État membre désignera un coordonnateur national chargé des activités de l'année européenne à l'échelon national ou régional. La direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission assurera de son côté la coordination des activités au niveau européen. Prochainement, la Commission lancera un site Internet sur lequel de plus amples renseignements seront disponibles, notamment le programme continu des manifestations.

Cette année européenne s'appuiera notamment sur le **programme de travail Éducation et formation 2010**, déjà à l'origine de nombreuses réalisations sur la coopération, la reconnaissance des apprentissages non formels et informels, ou encore l'orientation tout au long de la vie. En portant quelques-unes de ces réalisations à l'attention du grand public, la Commission espère bien éveiller l'imagination des Européens, tout en exploitant les résultats des analyses et des recommandations stratégiques déjà entérinées. Ainsi, l'année européenne de la créativité et de l'innovation deviendrait la vitrine du programme Education et formation 2010. Elle exploitera également les résultats de l'Année européenne du dialogue interculturel (2008) en insistant sur **l'importance des compétences interpersonnelles et interculturelles pour stimuler la créativité et la capacité d'innovation** dans un environnement culturellement diversifié.

Des objectifs qui s'inscrivent parfaitement dans la stratégie de Lisbonne, qui rythme les politiques communautaires pour faire de l'Europe « **l'économie de la connaissance** la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

Plus concrètement, dix thématiques ont été identifiées pour orienter les projets que pourrait soutenir l'année européenne de la créativité et de l'innovation :

- ▶ Favoriser la créativité notamment artistique dès la maternelle ;
- ▶ Valoriser les formes créatives d'expression des adultes ;
- ▶ Mettre en avant la diversité culturelle comme source de créativité et d'innovation ;
- ▶ Développer les TIC comme vecteur d'expression créative ;
- ▶ Veiller à ce que les études en Mathématiques, en Sciences et en Technologies participent de l'esprit d'innovation ;
- ▶ Promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise, facteurs essentiels de prospérité ;
- ▶ Promouvoir l'innovation, élément incontournable du développement durable ;
- ▶ Développer des stratégies régionales et locales basées sur la créativité et l'innovation;
- ▶ Favoriser les projets économiques esthétiques ;
- ▶ Mettre en place des services publics ou privés innovants.

Aucune ligne budgétaire n'a été créée dans le cadre de cette année européenne puisque le but consiste à tirer profit des ressources existantes pour générer un vaste effort de sensibilisation et un important débat politique aux niveaux européen, national et régional. Ce débat contribuera à l'établissement des priorités européennes pour la coopération dans le domaine de l'éducation et de la culture au cours des dix prochaines années.

[Site de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation](#)

(en création)

[Portail européen de la Culture](#)